

Extrait du Panoramique 2002 tableau de bord de suivi du SDAGE

ZH9
CHARTRE
ZONES HUMIDES
DU BASSIN RMC

35

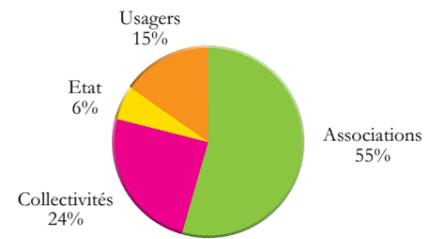
Liste des adhérents

SOS Ognon
Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon
Association Lo Parvi
Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels
Groupe Ornithologique du Roussillon
FRAPNA
Association Vercors Nature
Gentiana
Grimpeurs des Alpes
Bièvre Liens Environnement
Lac-Nature
CORA Isère
Comité Gere Vivante
Drac Nature
Sevonne Environnement
Haute Saône Nature Environnement
Association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse
Fondation Pierre Vérots
Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc
Conseil Général de Haute Corse
Mairie de Grenoble
Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze
Conseil Général de l'Isère
Parc Naturel Régional du Haut-Jura
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Fure
Syndicat Mixte du Lac de Paladru
DRAF du Languedoc Roussillon
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Gard
Fédération Départementale des Chasseurs du Gard
Fédération de pêche des Bouches du Rhône
Groupement des pêcheurs sportifs de l'Isère
Union des Pêcheurs de l'Isère
Fédération Départementale des Chasseurs du Jura
Commune de Sausset les Pins
Syndicat mixte de la Loue

En octobre 2000, le Comité de Bassin a adopté une charte en faveur des zones humides avec un double objectif : inciter les partenaires à faire émerger de nouveaux projets et valoriser le travail mené par les opérateurs d'actions.

Ce qui fonde l'adhésion ce sont les réalisations menées dans le cadre des cinq principes de la charte. En demandant au futur adhérent d'explicitier les actions qu'il a déjà menées, on lui permet d'enrichir la liste des expériences à partager mais aussi de mesurer l'engagement qu'il prend en la signant.

La liste ci-contre présente les 35 premiers adhérents à la charte. La grande majorité est issue du monde associatif mais il est important de souligner que 24% des adhérents sont des collectivités (2 conseils généraux, 4 structures de bassin versant, etc.) et que certains services de l'État ont également montré leur engagement.



Au niveau du bassin RMC, un réseau des adhérents sera animé par l'Agence de l'Eau et la DIREN de Bassin.

Lors de la préparation des Assises zones humides du bassin RMC (janvier 2002), un recensement des actions favorables aux zones humides a été effectué. Sur la base des 600 initiatives répertoriées depuis 1990, le graphique ci-après présente une typologie de ces actions sur la base des 5 principes de la charte.



Adhérer à la charte pour les zones humides en Rhône-Méditerranée & Corse

Dès l'année 2000, le Comité de Bassin a souhaité s'engager en faveur des zones humides en adoptant une charte qui précise les 5 principes de la politique qu'il souhaite encourager dans le bassin RM & C à savoir :

1. Mieux connaître et inventorier les zones humides et leurs espaces de fonctionnalité,
2. Intégrer les zones humides dans les politiques d'aménagement du territoire,
3. Orienter les financements publics pour inciter et soutenir les actions en faveur des zones humides,
4. Mettre en place une gestion concertée et durable des zones humides dans leur bassin versant,
5. Participer activement au réseau des acteurs du bassin impliqués dans la gestion des zones humides.

Le Comité de Bassin convie les acteurs du bassin qui s'impliquent dans la préservation des zones humides à cosigner cette charte pour marquer un engagement mutuel à agir pour ces milieux remarquables au sein du bassin Rhône-Méditerranée & Corse et ainsi mettre en œuvre les préconisations du SDAGE. Il entend aussi les soutenir techniquement avec les outils méthodologiques développés par la Commission technique zones humides et ils pourront bénéficier, dans le respect des règles en vigueur, des financements de l'Agence de l'Eau et de l'Etat.

Pour pouvoir adhérer à la charte, il faut être soit partenaire soit l'initiateur d'une action concourant à la conservation des zones humides selon l'un ou plusieurs des 5 principes énoncés dans la charte. L'adhésion peut être individuelle ou collective par simple lettre ou faire l'objet d'une délibération d'un conseil municipal, syndical, d'administration, etc.

Dès votre décision d'adhérer prise, nous vous invitons à nous retourner à l'Agence de l'Eau et/ou à la DIREN Rhône-Alpes, Délégation de Bassin :

1. Le formulaire d'adhésion précisant les modalités d'adoption de la charte (délibération de conseil d'administration, etc.) et l'intitulé de l'action que vous avez menée,
2. La ou les fiches permettant de préciser le contenu de vos actions ou projets.

Toutes ces initiatives enrichiront le registre des 600 actions zones humides du bassin RM & C qui avait été remis aux Assises zones humides du 29 janvier 2002. Le registre ainsi actualisé et la liste des adhérents à la charte des zones humides seront mis en ligne sur le serveur du bassin RM & C (<http://rdb.eaurmc.fr>). Ceci permettra un partage des expériences, la recherche d'idées et des solutions pour mieux prendre en compte les zones humides. Ainsi un réseau d'échanges entre tous les adhérents à la charte se constituera.

Dans les jours qui suivront votre adhésion, nous vous renverrons un document qui officialisera votre adhésion à la charte.

L'adhésion est donc pour chacun l'opportunité de montrer son engagement en faveur des zones humides soit en soutenant des acteurs dans la gestion des zones humides soit en portant directement certaines actions.



Agir pour les zones humides en Rhône Méditerranée & Corse



Chacun est responsable de la préservation des zones humides dans notre bassin.

La mise en œuvre effective de la charte se fera au travers d'actions engagées localement par les différents acteurs : communes, Commissions Locales de l'Eau, syndicats mixtes, Conseils Généraux, services de l'État, Agence de l'eau, etc.

Tous ensemble, pour ce nouveau millénaire, donnons nous les moyens de mettre en œuvre une politique ambitieuse et pérenne en faveur de l'eau et des zones humides sur le bassin Rhône-Méditerranée & Corse.



Le Syndicat mixte du marais de Saône adhère pleinement aux 5 principes de la charte des zones humides du bassin Rhône-Méditerranée & Corse adoptée par le Comité de Bassin le 27 octobre 2000 et s'engage à poursuivre ses actions de préservation des zones humides conformément aux dispositions de cette charte.



Adhérent :



Adhérent :



CHARTRE POUR LES ZONES HUMIDES EN RHÔNE-MÉDITERRANÉE & CORSE

Adhésion

Formulaire à remplir par la collectivité, l'établissement public, l'association, l'entreprise ayant décidé d'adhérer à la charte et à transmettre à l'Agence de l'Eau et/ou à la DIREN Rhône-Alpes, Délégation de Bassin :

Organisme :

Mode d'adhésion à la charte :

(délibération du conseil municipal, du conseil général, du conseil d'administration, etc., date à préciser)

Actions ou projets envisagés ou soutenus concourant à la mise en place d'un ou de plusieurs des 5 principes de la charte :

(se reporter à la fiche ci-joint pour renseigner un descriptif plus détaillé des actions mentionnées)

Formulaire à retourner à :

Agence de l'Eau
Rhône Méditerranée & Corse
2-4, allée de Lodz
69363 Lyon Cédex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
Fax : 04 72 71 26 03

DIREN Rhône Alpes
Délégation de Bassin
208, bis Rue Garibaldi
69422 Lyon Cédex 03
Tél. : 04 37 48 36 00
Fax : 04 37 48 36 01



DESCRIPTIF DES ACTIONS

DESCRIPTIF DES ACTIONS

Modèle de fiche

Intitulé de l'action :

Rédiger une fiche par action. Toutes les fiches seront intégrées au registre des actions du bassin RMC. Donner un libellé suffisamment explicite sur le type d'action (restauration, gestion, sensibilisation, etc.), sur le type et les noms des milieux et leur localisation géographique.

Exemples :

- *Maîtrise foncière, restauration et gestion des zones humides (pays de Gex, Bugy, Val de Saône)*
- *Journée d'échanges techniques entre les gestionnaires d'espaces naturels de Rhône-Alpes*

Porteur : *nom de l'organisme (commune, associations, etc.)*

Partenaires associés : *citer les partenaires techniques et financiers*

Contenu de l'action

*(rappeler les grands objectifs et les principaux moyens pour les atteindre)
Préciser si possible le contexte de l'action : SAGE, programme Life, etc.
Coût total de l'opération TTC (facultatif) :*



Contacts : *noms, coordonnées*

Outils de communication disponibles : *cassette vidéo, posters, affiches plaquettes, etc .*

